

Les critères de délibération

Année académique 2023-2024

A réussi

Une note $\geq 10/20$ dans tous les cours

Si l'étudiant a présenté **tous les examens inscrits à son PAE**, le jury accepte la réussite dans les cas suivants :

1 x 8/20 si Moyenne $\geq 10/20$

ou

2 x 9/20 si Moyenne $\geq 10/20$

SAUF si la note d'insuffisance est liée au TFC et, pour certaines filières, à un cours dont la réussite est obligatoire. Ceci concerne les filières de :

- * Histoire
- * Histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
- * Langues et lettres modernes
- * Traduction et interprétation
- * Langues et lettres anciennes, orientation classiques
- * Langues et lettres anciennes et modernes

Veuillez vous renseigner auprès du/de la Président-e de jury de votre filière pour de plus amples informations à ce sujet.

Dans tous les autres cas, le jury reste souverain

Crédits acquis

Toute note $\geq 10/20$

Entraîne l'ajournement

Crédits acquis < 60 crédits

Remarque importante

Aucune note < 10/20 ne sera reportée d'une session

Toutes ces informations sont également consultables en ligne, sur le site de la Faculté :

<http://www.facphl.uliege.be>

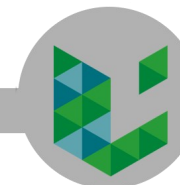


Document rédigé par
le Vice-décanat à l'enseignement



Votre cursus
et
le décret
« Paysage »

Bachelier (bloc 3)



Le décret « Paysage »

Pour certaines formations, vous pouvez choisir un master en 60 ou en 120 crédits.

La récente réforme du Décret Paysage conduit à l'introduction d'une série de modifications de l'organisation des études supérieures. Les règles de passage du bachelier au master ont changé.

En 2024-2025, les règles suivantes s'appliqueront pour vous lors de votre passage en master :

* Vous avez **15 crédits résiduels ou moins en bachelier** à acquérir : vous **restez inscrit·e en bachelier**. Vous pourrez encore anticiper des cours de master dont vous possédez les prérequis mais votre PAE ne pourra comporter plus de 60 crédits. Votre PAE devra être validé par les deux jurys (bachelier et master).

* Vous avez **plus de 15 crédits résiduels en bachelier** à acquérir : il ne sera pas possible d'inscrire des cours de master dans votre PAE. Votre PAE sera constitué uniquement des crédits de bachelier qu'il vous reste à acquérir.

Dans tous les cas, le TFE ne peut être inscrit au PAE tant que les crédits du bachelier ne sont pas acquis.

Vos interlocuteurs directs

> **Validation de votre PAE** : Président·e de jury de votre filière.

Philosophie

M. Julien PIERON — Julien.Pieron@uliege.be

Langues et lettres françaises et romanes

Mme Marie-Guy BOUTIER — Marie-Guy.Boutier@uliege.be

Langues et lettres modernes

Mme Lieselotte BREMS — lbrems@uliege.be

Traduction- Interprétation

Mme Maud GONNE — Maud.Gonne@uliege.be

Langues et lettres anciennes et modernes

M. Bruno ROCHETTE — Bruno.Rochette@uliege.be

Langues et lettres anciennes, or. classiques

M. Koen VANHAEGENDOREN —

Histoire

M. Eric GEERKENS — E.Geerkens@uliege.be

Histoire de l'art et archéologie

Mme Laure FAGNART — Laure.Fagnart@uliege.be

Information et Communication

M. Jeremy HAMERS — jhamers@uliege.be

Vos interlocuteurs directs

> **Gestion de votre cursus** : L'apparitorat
sdethise@uliege.be ou Sabine.Theunens@uliege.be

> **Organisation pratique des cours** :
Secrétariat administratif de votre département.

Philosophie

D. VANNESTE — Delphine.Vanneste@uliege.be

Langues et littératures romanes

A. NUSGENS — Ariane.Nusgens@uliege.be

Langues modernes : linguistique, littérature et traduction

M. DELAVIGNETTE — mdelavignette@uliege.be (LLM)

S. DEWAR — S.Dewar@uliege.be (T/I)

R. RONDIA — Raphael.Rondia@uliege.be (Comm. Multi)

Sciences de l'Antiquité

V. ELIAS — V.Elias@uliege.be

Sciences historiques

C. BOLSEE — Corinne.Bolsee@uliege.be (Histoire)

J. DERULLIEUR — jderullieur@uliege.be (HAA)

Médias, culture et communication

A.-M. D'ACCHILLE — AM.Dacchille@uliege.be (Master)

E. LIBENS — elibens@uliege.be (Bachelier)